

BE-A0524_724284_807660_FRE

Inventaire des archives de l'Office de
Réadaptation sociale de Charleroi, ASBL,
1953-1992



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives	5
Nom	5
Historique	5
Archives	6
Acquisition	6
Contenu et structure	7
Contenu	7
Sélections et éliminations	7
Accroissements / compléments	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
Archives de l'Office de Réadaptation sociale de Charleroi	9
1 - 207 Dossiers nominatifs relatifs à des prisonniers libérés. 1953-1992	9
208 - 213 Copies de dossiers individuels d'avis émis par la Commission spéciale d'application des peines de Merksplas. 1980-1984	21
214 - 215 Récit de vie d'un ancien délinquant nommé Dany Dussart. 1976	22
216 - 219 Fichiers alphabétiques des anciens détenus libérés, avec numéro de dossier. 1953-1992	22

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Office de Réadaptation sociale de Charleroi ASBL

Période:

1953-1992

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.12065

Etendue:

- Etendue inventoriée: 9.50 m
- Dernière cote d'inventaire: 219.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Producteurs d'archives:

Office de Réadaptation sociale de Charleroi ASBL

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les personnes qui demandent à consulter ou à reproduire ces archives datant de moins de cent ans et relatives à des individus s'engagent par écrit à respecter la législation sur la protection de la vie privée et les autres restrictions énumérées dans un formulaire émanant des Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, disponible dans la salle de lecture du dépôt.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Office de Réadaptation sociale de Charleroi

HISTORIQUE

Constitué sous forme d'association sans but lucratif, l'Office de Réadaptation Sociale de Charleroi est un organisme plus que centenaire qui n'a cessé d'évoluer. Il trouve son origine dans les "Comités de Patronage" créés en 1888 sous l'impulsion du Ministre de la Justice de l'époque, Jules Lejeune, dans le but de porter secours aux détreffes morales en général. Il existait à l'époque un comité par arrondissement judiciaire. Ces organismes se consacrent donc, à l'occasion de la loi du 31 mai 1888 sur la libération conditionnelle, presque exclusivement à la visite des détenus au sein des prisons et à leur tutelle après leur libération conditionnelle. Ils s'intéressent également à l'enfance moralement abandonnée et reçoivent des attributions légales, notamment à la faveur de la loi Carton de Wiart de 1912 qui les charge de l'exercice de la tutelle des enfants de parents déchus. L'aide sociale se professionnalise dès 1920 avec la création des premiers Offices de réadaptation sociale dans les grandes villes : Bruxelles en 1922, Anvers en 1926, Liège en 1928 et Gand en 1930 ¹. Ces offices engagent des travailleurs sociaux et assurent le suivi des condamnés libérés.

Lors de la promulgation de la nouvelle législation du 8 avril 1965 ² sur la protection de la jeunesse, l'Office de Protection de la Jeunesse exige la séparation des activités "jeunesse" de celles à destination des adultes. C'est ainsi que naissent à Charleroi deux associations : l'une gardant l'appellation de "Comité de Patronage" poursuivant son action en faveur des mineurs, et l'autre, l'Office de Réadaptation Sociale de Charleroi, est chargé de la réinsertion des adultes.

Par l'arrêté royal du 3 juillet 1970, le ministre de la Justice détermine les conditions d'admission aux subventions de l'État des organismes de réadaptation sociale pour délinquants adultes ³.

En 1980, dans le cadre de la deuxième réforme de l'État, la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 ⁴ va transférer aux Communautés "l'aide sociale pénitentiaire et post pénitentiaire, à l'exception des décisions

1 Ph. MARY, " De la justice pénale à la justice sociale ", in Ph. MARY (dir.), L'aide sociale aux justiciables. Aspects criminologiques, sociaux et juridiques, École des sciences criminologiques Léon Cornil, Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant, 1991, p. 21.

2 Moniteur belge du 15 avril 1965, p. 4041-4034.

3 Moniteur belge du 2 février 1971.

4 Moniteur belge du 15 août 1980.

pénales" ⁵.

Au fil du temps, l'Office de Réadaptation sociale (ORS) a précisé son objet social et connaît une révision profonde de ses statuts en 1982.

Les réformes institutionnelles de 1988 (loi du 8 août 1988 ⁶) instaurent la séparation de l'aide et du contrôle en matière de guidance des détenus et ex-détenus. Le secteur de l'aide est dès lors transféré aux Communautés tandis que les bureaux de guidances des libérés conditionnels sont du ressort du Ministère de la Justice, prédécesseurs en droit des actuelles Maisons de Justice. L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 décembre 1989 relatif à l'agrément et à l'octroi des subventions aux services d'aide sociale aux justiciables ⁷, prévoit que ces services apportent une aide sociale et un accompagnement psychologique aux prévenus, aux condamnés, aux détenus libérés, aux victimes ainsi qu'aux proches de l'ensemble des publics énumérés. Le décret de la Communauté française du 19 juillet 2001 ⁸ relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale spécifie qu'il s'agit des personnes à l'égard desquelles "l'exécution d'une peine privative de liberté ou d'une mesure privative de liberté prononcée par une instance pénale s'effectue, en tout ou en partie, soit dans un établissement, soit à domicile par le biais de modalités de surveillance électronique" ⁹.

C'est dans ce cadre que l'ORS est agréé en 1990 en tant que Service d'Aide aux Justiciables (SAJ) et clôture en 1991 les dernières guidances en cours confiées par le Ministère de la Justice.

Un arrêté du gouvernement de la Communauté française daté du 7 novembre 2003 a agréé pour un an l'ASBL Office de Réadaptation Sociale sise rue Léon Bernus, 27 à Charleroi, en tant que service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Charleroi ¹⁰.

Depuis 2005, l'ASBL ne porte plus le nom d'Office de Réadaptation sociale mais s'appelle désormais "ORS-Espace Libre de Charleroi", Service d'aide aux justiciables pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut, Division Charleroi. L'ASBL ORS - Espace Libre (Charleroi) est un Service d'Aide aux Justiciables agréé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, offrant une aide psychosociale gratuite aux victimes, aux auteurs non incarcérés, aux personnes détenues et à leurs proches. Elle fait partie du réseau des services partenaires des Maisons de justice.

ARCHIVES

ACQUISITION

L'ASBL Espace Libre de Charleroi a versé ces archives le 20 octobre 2023 (entrée d'archives, n° 2800).

5 Article 5, § 1er, II, 7°, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

6 Moniteur belge du 13 août 1988, p. 11367.

7 Moniteur belge du 9 mars 1990.

8 Moniteur belge du 23 août 2001.

9 Article 1er, 1°, du décret du 19 juillet 2001.

10 Moniteur belge du 23 janvier 2004.

Contenu et structure

CONTENU

La première série de dossiers (n° 1 à 207) couvre la période de 1953 à 1992 et concerne l'activité de guidance sociale post-pénitentiaire assurée par l'Office de Réadaptation sociale de Charleroi. Les dossiers individuels des prisonniers bénéficiant d'une libération conditionnelle contiennent des rapports de tutelle rédigés par des assistants sociaux dans le cadre du plan de reclassement établi par le service social de l'administration des établissements pénitentiaires du Ministère de la Justice. Les adresses successives de l'individu, situées dans la région de Charleroi, sont mentionnées ainsi les motifs de sa condamnation pénale et son lieu de détention.

La deuxième série (n° 208 à 213) est constituée de dossiers relatifs à des détenus de la colonie pénitentiaire de Merksplas, produits par la commission spéciale du lieu. Il s'agit de copies, de 1980 à 1984. Ces dossiers ne concernent pas les anciens prisonniers suivis par l'Office de Réadaptation sociale. Il s'agit, sans doute, de copies de sauvegarde.

Les n° 214 et 215 sont relatifs à l'autobiographie d'un certain Dany Dussart, né à Auvelais, le 11 juin 1952. Ancien délinquant, il a été détenu dans onze prisons depuis l'âge de 18 ans. En 1981, il a autorisé l'asbl Office de Réadaptation sociale de Charleroi à publier son récit, journal d'un prisonnier intitulé "Situation géographique de l'Enfer" dans le but de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des détenus et des anciens délinquants ¹¹. Ce récit, à prétention littéraire, se divise, dans sa version dactylographiée, en quatre parties : la première, composée de 29 feuillets, est relative à l'expérience carcérale. La seconde partie, composée de 26 feuillets, se présente comme le journal d'un prisonnier. La troisième partie, intitulée "ma jeunesse et ma famille", est composée de 23 feuillets. La dernière partie, composée de 9 feuillets, est relative à un séjour à Bruges qui se termina par son incarcération à la prison de la ville.

La dernière série (n° 216 à 219) est constituée de fiches nominatives donnant accès aux dossiers individuels de la première série. Ces fiches reprennent les noms, prénoms, date de naissance et numéro du dossier des anciens détenus libérés. Elles couvrent la période de 1953 à 1992.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'y a eu ni tri ni élimination.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos mais l'ASBL a changé de nom en 2004 et s'est adaptée au nouveau paysage institutionnel.

11 N° 143 du présent inventaire. Dossier individuel n° 2925.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DE L'OFFICE DE RÉADAPTATION SOCIALE DE CHARLEROI

*1 - 207 DOSSIERS NOMINATIFS RELATIFS À DES PRISONNIERS
LIBÉRÉS. 1953-1992.*

1	Abdou - Alexandre, n° 1-20.	1 liasse
2	Alexandre - Andries, n° 21-40.	1 liasse
3	Andries - Aspeel, n° 41-60.	1 liasse
4	Asselot - Ballon, n° 61-80.	1 liasse
5	Balthazar - Baudson, n° 81-100.	1 liasse
6	Bauduin - Beauloi, n° 101-120.	1 liasse
7	Beauloi - Bachelart, n° 121-140.	1 liasse
8	Berger - Bienvenu, n° 141-160.	1 liasse
9	Bierlaire - Blancke, n° 161-180.	1 liasse
10	Blanpain - Bojko, n° 181-200.	1 liasse
11	Bol - Bouchat, n° 201-220.	1 liasse
12	Boucher - Boutry, n° 221-240.	1 liasse
13	Bouwmeesters - Brion, n° 241-260.	1 liasse
14	Brion - Bruyere, n° 261-280.	

		1 liasse
15	Bruyneel - Bytebier, n° 281-300.	1 liasse
16	Carlens - Castin, n° 321-340.	1 liasse
17	Cataldo - Chapelle, n° 341-360.	1 liasse
18	Charbonnel - Chif, n° 361-380.	1 liasse
19	Chiry - Cloempoel, n° 381-400.	1 liasse
20	Cloetens - Colleman, n° 402-420.	1 liasse
21	Collens - Cordens, n° 421-440.	1 liasse
22	Cordier - Coulon, n° 441-460.	1 liasse
23	Csanaki - Dandois, n° 481-500.	1 liasse
24	Dandois - De Backer, n° 501-520.	1 liasse
25	Debacker - Debremacker, n° 521-540.	1 liasse
26	De Breucker - De Clercq, n° 541-560.	1 liasse
27	De Clercq - De Cremer, n° 561-580.	1 liasse
28	Decroes - De Graef, n° 581-600.	1 liasse
29	De Graeve - Dejaiffe, n° 601-620.	1 liasse
30	Dejonge - Delaby, n° 620-640.	1 liasse

31	Delaby - Delepine, n° 641-660.	1 liasse
32	Deleplanque - Delpire, n°661-680.	1 liasse
33	Delplace - Demartin, n° 681-700.	1 liasse
34	De Medts - Demoulin, n° 701-720.	1 liasse
35	Demoulin - Depireux, n° 721-740.	1 liasse
36	Depont - Derese, n° 741-760.	1 liasse
37	Dermin - Desavis, n° 761-780.	1 liasse
38	Descamps - Destate, n° 781-800.	1 liasse
39	Destercq - Devleeschauwer, n° 801-820.	1 liasse
40	Devogelaere - Dewamme, n° 821-840.	1 liasse
41	Dewez - Dierckens, n° 841-860.	1 liasse
42	Dierickx - Doguet, n° 861-880.	1 liasse
43	Dohet - Drozdowski, n° 881-900.	1 liasse
44	Druard - Dudognon, n° 901-920.	1 liasse
45	Duflou - Durant, n° 921-940.	1 liasse
46	Duray - Eggermont, n° 941-960.	1 liasse

47	Eglem - Fagnard, n° 961-980.	1 liasse
48	Falise - Feys, n° 981-1000.	1 liasse
49	Fiasse - Fraipont, n° 1001-1020.	1 liasse
50	Franchimont - Galand, n° 1021-1040.	1 liasse
51	Gallez - Genot, n° 1041-1060.	1 liasse
52	Genot - Gevaert, n° 1061-1080.	1 liasse
53	Ghesquiere - Gilson, n° 1081-1100.	1 liasse
54	Glineur - Goffin, n° 1101-1120.	1 liasse
55	Goire - Grammaticou, n° 1121-1140.	1 liasse
56	Grard - Guerin, n° 1141-1160.	1 liasse
57	Guffens - Hamerlinck, n° 1161-1180.	1 liasse
58	Hanchart - Heerzel, n° 1181-1200.	1 liasse
59	Heggerick - Herman, n° 1201-1220.	1 liasse
60	Herman - Hinant, n° 1221-1240.	1 liasse
61	Hinant - Houbion, n° 1241-1260.	1 liasse
62	Houbion - Hurez, n° 1261-1280.	1 liasse
63	Hurst - Jacoby, n° 1281-1300.	

		1 liasse
64	Jacquart - Jerome, n° 1301-1320.	1 liasse
65	Jochmans - Kayenas, n° 1321-1340.	1 liasse
66	Kovacs - Koutbi, n° 1341-1360.	1 liasse
67	Kozstality - Dubois, n° 1363-1381.	1 liasse
68	Labbe - Lambert, n° 1382-1400.	1 liasse
69	Lambert - Lanoy, n° 1401-1420.	1 liasse
70	Lansheer - Lauwers, n° 1421-1440.	1 liasse
71	Lauwers - Leclercq, n° 1441-1460.	1 liasse
72	Leclercq - Lefevre, n° 1463-1480.	1 liasse
73	Lefevre - Leloup, n° 1481-1500.	1 liasse
74	Lemahieu - Leroy, n° 1501-1520.	1 liasse
75	Leroy - Lhoir, n° 1521-1540.	1 liasse
76	L'Hotellerie - Lobet, n° 1542-1560.	1 liasse
77	Londot - Luc, n° 1565-1580.	1 liasse
78	Lucas - Maffini, n° 1581-1600.	1 liasse
79	Maggen - Malfroid, n° 1601-1620.	1 liasse

80	Malherbe - Marguerite, n° 1621-1640.	1 liasse
81	Marichal - Martin, n° 1641-1660.	1 liasse
82	Martin - Mathy, n° 1661-1680.	1 liasse
83	Matielig - Meirlaen, n° 1681-1700.	1 liasse
84	Mélard - Meunier, n° 1701-1720.	1 liasse
85	Meurrens - Mignon, n° 1721-1740.	1 liasse
86	Milis - Moisse, n° 1472-1760.	1 liasse
87	Molle - Motte, n° 1761-1780.	1 liasse
88	Motte - Naessens, n° 1781-1800.	1 liasse
89	Naessens - Nion, n° 1801-1820.	1 liasse
90	Nisie - Ommegang, n° 1821-1840.	1 liasse
91	Ooms - Pardonge, n° 1841-1860.	1 liasse
92	Parent - Peeters, n° 1861-1880.	1 liasse
93	Peeters - Philippe, n° 1881-1900.	1 liasse
94	Philipperon - Piette, n° 1901-1920.	1 liasse
95	Piette - Place, n°1921-1940.	1 liasse

96	Place - Potiez, n° 1940-1960	1 liasse
97	Potums - Pupien, n° 1961-1980.	1 liasse
98	Pusters - Randolet, n° 1981-2000.	1 liasse
99	Paternostre - Renard, n° 2001-2020.	1 liasse
100	Renard - Riga, n° 2021-2040.	1 liasse
101	Riga - Roelandt, n° 2041-2060.	1 liasse
102	Roete - Rossaert, n° 2061-2080.	1 liasse
103	Rosy - Salade, n° 2081-2100.	1 liasse
104	Saligo - Schartman, n° 2101-2120.	1 liasse
105	Schartman - Scibilia, n° 2121-2140.	1 liasse
106	Scory - Sikora, n° 2141-2160.	1 liasse
107	Sikorski - Smolka, n° 2161-2180.	1 liasse
108	Socquet - Stassyns, n° 2181-2200.	1 liasse
109	Steenberghs - Stroobants, n° 2201-2220.	1 liasse
110	Stroobants - Taffin, n° 2221-2240.	1 liasse
111	Taghon - Tenret, n° 2241-2260.	1 liasse
112	Tenret - Thomas, n° 2261-2280.	

		1 liasse
113	Thomas - Gortebeke, n° 2281-2300.	1 liasse
114	Tonneau - Valkenberg, n° 2301-2320.	1 liasse
115	Valkenberg - Van Damme, n° 2321-2340.	1 liasse
116	Van Damme - Vandenberghe, n° 2341-2360.	1 liasse
117	Vandenborgh - Vanden Meerschaut, n° 2361-2380.	1 liasse
118	Van den Nieuwenhuysen - Vanden Heyden, n° 2382-2400.	1 liasse
119	Vanderheyden - Vandevælde, n° 2401-2420.	1 liasse
120	Vandevælde - Van Driessche, n° 2421-2440.	1 liasse
121	Van Driessche - Van Hecke, n° 2441-2460.	1 liasse
122	Van Hecke - Vaniglia, n° 2461-2480.	1 liasse
123	Van Impe - Van Meulders, n° 2481-2500.	1 liasse
124	Vannenberg - Van Poucke, n° 2501-2520.	1 liasse
125	Vanrenterghem - Van Weymeersch, n° 2521-2540.	1 liasse
126	Van Weymeersch - Verdood, n° 2541-2560.	1 liasse
127	Verfaillie - Verreet, n° 2561-2580.	1 liasse
128	Verschoren - Vincke, n° 2581-2600.	1 liasse

129	Virlee - Wallemme, n° 2601-2620.	1 liasse
130	Walot - Wahtraets, n° 2621-2640.	1 liasse
131	Wanty - Willems, n° 2641-2660.	1 liasse
132	Wilmart - Debontridder, n° 2661-2680.	1 liasse
133	Wuyts - Zimmerman, n° 2681-2697.	1 liasse
134	n° 2699-2705.	1 liasse
135	n° 2721-2740.	1 liasse
136	n° 2741-2760.	1 liasse
137	n° 2761-2781.	1 liasse
138	n° 2800-2820.	1 liasse
139	n° 2821-2838.	1 liasse
140	n° 2841-2863.	1 liasse
141	n° 2874-2900.	1 liasse
142	n° 2902-2920.	1 liasse
143	n° 2921-2940.	1 liasse
144	n° 2941-2960.	1 liasse

145	n° 2961-2980.	1 liasse
146	n° 2981-3000.	1 liasse
147	n° 3001-3020.	1 liasse
148	n° 3021-3040.	1 liasse
149	n° 3041-3060.	1 liasse
150	n° 3061-3080.	1 liasse
151	n° 3081-3100.	1 liasse
152	n° 3101-3120.	1 liasse
153	n° 3121-3140.	1 liasse
154	n° 3141-3160.	1 liasse
155	n° 3161-3180.	1 liasse
156	n° 3181-3200.	1 liasse
157	n° 3201-3220.	1 liasse
158	n° 3221-3240.	1 liasse
159	n° 3241-3260.	1 liasse
160	n° 3261-3280.	1 liasse
161	n° 3281-3300.	

		1 liasse
162	n° 3301-3320.	1 liasse
163	n° 3321-3340.	1 liasse
164	n° 3341-3360.	1 liasse
165	n° 3361-3380.	1 liasse
166	n° 3381-3400.	1 liasse
167	n° 3401-3420.	1 liasse
168	n° 3421-3460.	1 liasse
169	n° 3461-3480.	1 liasse
170	n° 3481-3500.	1 liasse
171	n° 3501-3520.	1 liasse
172	n° 3521-3540.	1 liasse
173	n° 3541-3560.	1 liasse
174	n° 3561-3580.	1 liasse
175	n° 3581-3600.	1 liasse
176	n° 3601-3620.	1 liasse
177	n° 3621-3640.	1 liasse

178	n° 3641-3660.	1 liasse
179	n° 3661-3680.	1 liasse
180	n° 3681-3700.	1 liasse
181	n° 3701-3720.	1 liasse
182	n° 3721-3740.	1 liasse
183	n° 3741-3760.	1 liasse
184	n° 3761-3780.	1 liasse
185	n° 3781-3800.	1 liasse
186	n° 3801-3820.	1 liasse
187	n° 3821-3840.	1 liasse
188	n° 3841-3960.	1 liasse
189	n° 3861-3880.	1 liasse
190	n° 3881-3900.	1 liasse
191	n° 3901-3920.	1 liasse
192	n° 3921-3940.	1 liasse
193	n° 3941-3960.	1 liasse

194	n° 3961-3980.	1 liasse
195	n° 3981-4000.	1 liasse
196	n° 4001-4010.	1 liasse
197	n° 4011-4020.	1 liasse
198	n° 4021-4030.	1 liasse
199	n° 4031-4040.	1 liasse
200	n° 4041-4050.	1 liasse
201	n° 4051-4060.	1 liasse
202	n° 4061-4070.	1 liasse
203	n° 4071-4080.	1 liasse
204	n° 4081-4090.	1 liasse
205	n° 4091-4100.	1 liasse
206	n° 4101-4110.	1 liasse
207	n° 4111-4121.	1 liasse
208	208 - 213 COPIES DE DOSSIERS INDIVIDUELS D'AVIS ÉMIS PAR LA COMMISSION SPÉCIALE D'APPLICATION DES PEINES DE MERKSPLAS. 1980-1984. B.	1 liasse

209	C.	1 liasse
210	D.	1 liasse
211	E-M.	1 liasse
212	P-U.	1 liasse
213	V.	1 liasse
214	<i>214 - 215 RÉCIT DE VIE D'UN ANCIEN DÉLINQUANT NOMMÉ DANY DUSSART. 1976.</i> Manuscrit.	1 chemise
215	Tapuscrit.	1 chemise
216	<i>216 - 219 FICHIERS ALPHABÉTIQUES DES ANCIENS DÉTENUS LIBÉRÉS, AVEC NUMÉRO DE DOSSIER. 1953-1992.</i> A-Denn.	1 fichier
217	Deno-K.	1 fichier
218	M-R.	1 fichier
219	T-Z.	1 fichier